

COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL.

Montréal, le 28 septembre, 1900.

Monsieur le curé,

Je viens vous prier de vouloir bien faire au prône, dimanche prochain, l'annonce ci-jointe, en y ajoutant la haute approbation donnée par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

Dans l'espérance, Monsieur le curé, que les écoles du soir recevront l'appui de votre grande influence, je me souscris votre bien reconnaissant serviteur.

Le Directeur général,

*M. J. Haubault*  
Le Directeur

La réouverture des écoles du soir se fera demain, 1 octobre, à 8 heures du soir; nous engageons ceux qui désirent suivre les cours de ces écoles, à se faire inscrire dès le premier soir.

L'inscription qui ne coûte que cinquante centins sera remboursée à la fin des cours, à ceux qui auront assisté les deux tiers du temps.

Les classes seront ouvertes quatre soirs par semaine: - les lundis, mardis, mercredis et jeudis, dans les écoles suivantes:

Ecole Montcalm,	<sup>Angle</sup> Coin des rues Saint-Hubert et De Montigny;
Ecole Champlain,	224, rue Fullum;
Ecole Sarsfield,	97, rue du Grand Tronc;
Ecole Belmont,	245, rue Guy;
Ecole Olier,	216, rue Roy;
Ecole Sainte-Anne,	113, rue Young;
Ecole Sainte-Marie,	184, rue Craig;
Ecole des Italiens,	<sup>Angle</sup> Coin des rues Bleury et Sainte-Catherine.

APPROBATION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL.

"Je regarde les écoles du soir comme de la plus haute importance. Messieurs les curés ne sauraient trop les recommander à leur paroissiens. C'est une oeuvre qui a tout mon encouragement et que je bénis de tout coeur".

Montréal, le 26 septembre, 1898.

+ Paul, arch. de Montréal.

Approuvé

Z. Racicot, V.G.P.A.

Montréal, le 26 septembre, 1900.

ARCHIVES